



PREF. 54
2024

REÇU LE

28 MARS 2024

MAIRIE DE DONCOURT-LES-LONGUYON

Séance ordinaire du Mardi 19 mars 2024
Extrait du procès-verbal des délibérations du bureau syndical

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars à dix-heures trente, le bureau syndical du Syndicat Mixte du SCOT Nord Meurthe-et-Mosellan, légalement convoqué, s'est réuni à Val de Briey sous la présidence de Monsieur Gérard DIDELOT, Président du Syndicat Mixte du SCOT Nord Meurthe-et-Mosellan.

Présents : Gérard DIDELOT, Fabrice BROGI, Marc CECCATO, Jean-Luc COLLINET, Marie-Ange CHALLINE.

Absents excusés : Gérard ANDRE donne procuration de vote à Marie-Ange CHALLINE, Frédéric KARLESKIND, Mathieu SERVAGI, René THIRY.

pour pour pour pour

1 - EXAMEN DE L'AVIS DU SCoT NORD 54 SUR LE PROJET DE PLU DE LA COMMUNE DE DONCOURT-LES-LONGUYON

Avis demandé par : Commune de Doncourt-lès-Longuyon.

Enregistré au syndicat mixte du SCOT le : 7 février 2024.

Objet de la demande : Avis simple en tant que personne publique associée sur l'élaboration du plan local d'urbanisme arrêté le 10 janvier 2024.

Exposés des remarques :

Les éléments figurants dans les différentes pièces du dossier font apparaître un projet de développement de la commune en adéquation avec les grandes orientations du SCoT Nord 54, ainsi qu'avec celles précisées par délibération de la communauté de communes Terre Lorraine du Longuyonnais (T2L) du 20 décembre 2019 en matière de ventilation des besoins en logements.

Sur le pilier Economique du DOO :

La commune n'est pas concernée par les zones d'activité stratégiques identifiées, ni par aucune autre zone du Schéma d'Accueil des Activités Economiques (SAEE) du le SCoT Nord 54. Par ailleurs, les enjeux liés à la préservation des espaces et des activités agricoles ont été bien pris en compte à travers le zonage, le règlement, le PADD et le rapport de présentation.

Sur le pilier Social du DOO :

Le projet présenté a pour objectif prioritaire de combler les dents creuses individuelles et de part et d'autre de la route départementale 18A. Ce même secteur en UD fait l'objet d'une orientation d'aménagement programmée (OAP) en deux phases afin de combler progressivement cet espace vide. Néanmoins, il n'est toujours pas possible d'apprécier la densité effective de logements à réaliser sur cette zone puisque sa surface n'est pas mentionnée dans l'OPA précitée, pour le secteur dit « des moissonneurs ».



DDT 54

Ce complément a été demandé par les services de la DDT 54 et par ceux du SCoT Nord 54 lors de la réunion des personnes publiques associées. Le document final opposable devra donc préciser cette surface afin de pouvoir calculer la densité minimale de la zone UD.

Le taux de vacance est très faible dans la commune, ce qui permet au village de remplir ses objectifs de production de logements d'ici à 2035 avec une quinzaine de logements nouveaux.

Sur le pilier Environnement du DOO :

Dans une commune n'ayant pas/peu de secteur très protégé pour l'environnement (Natura, ENS, ZNIEFF, une seule petite zone humide du SAGE...), les objectifs de protection de l'environnement ordinaire dans le projet de PLU ont été très bien mis en place par un travail spécifique et approfondi. Il est donc à souligner la qualité du projet réglementaire pour la trame verte et bleue dans sa globalité.

Enfin, le document d'urbanisme tient compte des cartes d'aléas et de risques qui influent sur la gestion des espaces urbanisés ou à urbaniser, notamment en cœur de village.

VU la délégation accordée par le Comité syndical au Bureau syndical en date du 22 septembre 2020 et détaillée dans le règlement intérieur,

VU le projet de plan local d'urbanisme arrêté par la commune de Doncourt-lès-Longuyon,

Le Bureau du syndicat mixte du SCoT Nord 54, à l'unanimité :

- **EMET un avis favorable, assorti de remarques, sur le projet de PLU arrêté par la commune de Doncourt-lès-Longuyon, en tant que personne publique associée, le projet étant compatible avec les prescriptions du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT Nord 54.**
- **D'AUTORISER le Président à notifier cette décision à la commune et à l'ensemble des autorités compétentes.**

Pour extrait conforme



Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "G. DideLOT".

Gérard DIDELOT